

Objectif :

Le détenteur de ce diplôme exerce son activité en exploitation agricole, au sein d'une entreprise de travaux agricoles ou pour un groupement d'employeurs en tant qu'exploitant agricole, associé d'exploitation, agriculteur, salarié agricole hautement qualifié. Le BP REA permet d'obtenir la Capacité Professionnelle Agricole :

- D'assurer la conduite du/des systèmes de production
- Réaliser les opérations techniques de production en préservant les ressources
- Assurer le pilotage stratégique, la gestion économique, financière et administrative de l'entreprise agricole

Le Responsable d'Exploitation Agricole assure la marche quotidienne de son exploitation. Pour cela, il doit maîtriser les techniques de culture tout en étant un bon gestionnaire. Dans une petite ou moyenne exploitation, il assure la totalité des travaux avec, éventuellement, des salariés agricoles sous sa responsabilité.

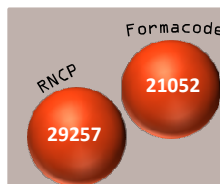
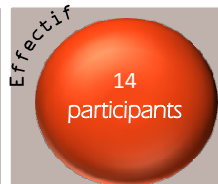
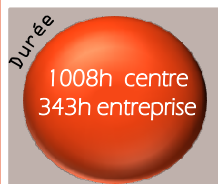
➤ Le contenu de la Formation :

Cette formation est organisée autour de 5 UC et 2 UCARE

- **UC1** : Se situer en tant que professionnel
- **UC2** : Piloter le système de production
- **UC3** : Conduire le processus de production dans l'agroécosystème
- **UC4** : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise
- **UC5** : Valoriser les produits ou services de l'entreprise
- **2 UCARES à choisir parmi les suivantes** : Transformation viticole/ Transformation des fruits et légumes / Conduire un atelier complémentaire de volailles/Gérer les ressources énergétiques de l'entreprise/Conduire un atelier de production de plantes aromatiques et médicinales en AB /Mettre en place un système de culture associée

Les périodes de **stage** sont intégrées tout au long du parcours de formation

Diplôme délivré après validation des 5 UC et 2 UCARE. Le candidat dispose de 5 ans pour valider l'ensemble des unités.



Dates prévisionnelles :
D' Octobre 2023 à Juillet 2024

Public : Salarié et demandeur d'emploi

Prérequis :

- Etre majeur,
- Capacité à travailler en plein air,
- Avoir une bonne condition physique,
- Etre autonome et mobile pour la formation en entreprise
- Avoir un projet d'installation agricole ou d'insertion professionnelle

Conditions d'accès :

- Dossier de demande de formation
- Information collective, entretien et tests de positionnement

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Salles de formation et espace de vie accessible aux personnes à mobilité réduite. Toutes nos formations sont adaptées aux personnes en situation de handicap, la faisabilité du projet de formation est vérifiée lors de l'entretien par notre Référent Handicap.

Tarif : Financement et rémunération, merci de nous consulter afin que nous puissions répondre à votre demande.

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES	DÉROULEMENT ET MÉTHODES	SUIVI ET ÉVALUATION	CERTIFICATION ET EMPLOI
▪ Référent Expert dans le secteur ▪ Cours théoriques en salle de formation ▪ Travaux pratiques en centre et en entreprise ▪ Journées d'échange avec des professionnels ▪ Visites en entreprise ▪ Stage en entreprise ▪ Mise à disposition de PC connectés.	Notre organisme de formation s'engage à mettre en œuvre un accompagnement personnalisé et les moyens nécessaires à la réussite du diplôme visé. Un Référent Expert dans le secteur garantit la cohérence et le suivi de la progression de chaque participant.	Le suivi et l'évaluation de la progression et des acquis est réalisé par : ▪ le Référent Expert pour la formation en centre ▪ le Tuteur pour la période de formation en entreprise Equivalences et passerelles : La passerelle vers un BTSA ACSE, un BTSA Agronomie est possible. Pour acquérir des compétences complémentaires et spécifiques après la formation, il existe également des certificats de spécialisation et Ucares spécifiques	Validation du parcours de formation : ➔ Attestation de fin de formation ➔ Diplôme délivré par le ministère chargé de l'agriculture. Il confère la capacité professionnelle agricole nécessaire pour s'installer avec ou sans les aides. Emplois accessibles : Agriculteur, viticulteur, maraîcher, salarié ou chef de culture dans une exploitation agricole.



Formation dispensée sur nos centres de **Valabre** et **Auriol**

➤ PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE : www.campusnatureprovence.com
➤ Contactez nous : ☎ 04.42.58.46.41 cfppa.aix-valabre@educagri.fr
Chemin du moulin du fort 13120 Gardanne
Chemin de la Bardeline Av Jean Maffre 13390 Auriol



100% réussite
aux examens
en 2022



100% En cours
d'installation ou
installés

MAJ : Janv 2023